



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TIM/1999/4  
30 juillet 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE  
COMITÉ DU BOIS  
Cinquante-septième session  
27-30 septembre 1999

**Thème spécial : Problèmes commerciaux et environnementaux  
dans le secteur des forêts et des produits forestiers**

(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Le présent document contient des informations générales sur le thème spécial relatif aux problèmes commerciaux et environnementaux; trois orateurs feront des exposés sur ce thème.

Sur la base de ces exposés, du débat et des considérations présentées dans ce document, le Comité est invité à définir les activités qu'il devrait éventuellement entreprendre dans ce domaine.

Les délégations sont invitées à se présenter prêtes à participer au débat après la présentation des trois exposés.

## Généralités

1. À sa session de 1998, le Comité "a examiné les nouvelles activités possibles sur la base des propositions établies par le secrétariat en consultation avec le Bureau. Il a défini deux domaines dans lesquels, avec le concours de la CEF, il pourrait utilement entreprendre de nouvelles activités conformément à son mandat et à ses avantages comparés". Le premier de ces domaines, auquel est consacré le présent document, sont les problèmes commerciaux et environnementaux dans le secteur des forêts et des produits forestiers. (Le deuxième était la promotion d'une utilisation écologiquement rationnelle du bois.) Le Comité a estimé que "les problèmes commerciaux et environnementaux dans le secteur des forêts et des produits forestiers pourraient faire l'objet d'un séminaire de haut niveau, éventuellement en 2000. Ce séminaire devrait être préparé en étroite coopération avec le Comité CEE pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise et le Comité CEE des politiques de l'environnement, en collaboration avec l'OMC, et une large gamme d'autres organismes, y compris des ONG. Au moment de définir la portée du séminaire, il faudrait veiller à tirer parti, sans les reproduire, des travaux effectués ailleurs, notamment sous les auspices du Forum international sur les forêts, par exemple au séminaire Brésil/CNUCED sur les aspects commerciaux de la gestion durable de tous les types de forêts, prévu en février 1999" <sup>1</sup>. (ECE/TIM/91, par. 20).

2. Cependant, en octobre 1998, la Commission européenne des forêts a adopté une position plus prudente. Elle a noté que les problèmes commerciaux et environnementaux dans le secteur des forêts et des produits forestiers étaient tout à fait d'actualité, mais revêtaient un caractère important et controversé qui nécessitait une approche prudente, fondée sur les avantages comparés de la FAO/CEE (éventuellement une approche intersectorielle faisant appel à l'OMC et aux comités CEE des politiques de l'environnement et du commerce). Toute activité entreprise devrait pleinement tenir compte des travaux menés sous les auspices du Forum international sur les forêts, en particulier par l'intermédiaire de l'OIBT. La Commission a demandé au secrétariat d'examiner les méthodes possibles avec les partenaires potentiels et d'élaborer des propositions à soumettre au Comité exécutif en avril 1999, lequel déciderait s'il convient ou non de poursuivre les travaux (FO:EFC-REP 98, par. 17).

3. Les bureaux des deux organes ont considéré qu'il convenait de consacrer le thème spécial de la session de 1999 du Comité aux problèmes commerciaux et environnementaux, puis, sur la base du débat qu'il aurait suscité et des progrès accomplis dans d'autres instances, notamment le Forum international sur les forêts, de se prononcer sur les activités éventuelles à mener.

## Organisation du débat sur le thème spécial

4. Il est proposé de subdiviser le débat en trois parties :

- Exposés par les grandes organisations s'occupant de problèmes commerciaux et environnementaux (mais dont les activités ne sont pas purement axées sur les forêts);

---

<sup>1</sup>En juillet 1999, ce séminaire n'avait pas encore eu lieu.

- Débat général sur ces problèmes du point de vue du secteur des forêts et des produits forestiers (interventions des délégations);
- Décision concernant les activités futures.

5. C'est pourquoi les délégations sont invitées à se présenter à la session prêtes à participer au débat dans le cadre défini ci-dessus, débat qui devrait occuper toute la matinée du mercredi 29 septembre.

#### **Orateurs invités**

6. Le secrétariat a eu la chance de pouvoir s'assurer de la présence des orateurs ci-après qui proviennent de trois grandes organisations dont la vocation est le commerce et l'environnement :

- M. J-E. Sorensen, Directeur de la Division du commerce et de l'environnement, Organisation mondiale du commerce (OMC);
- M. C. Arden-Clarke, chef de l'unité du commerce et de l'investissement, Fonds mondial pour la nature (WWF);
- M. A. Fry, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

Ces orateurs seront présentés par Mme Carol Cosgrove-Sacks, Directrice de la Division du commerce de la CEE.

#### **Activités futures du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts**

7. Sur la base du débat, le Comité est invité à élaborer des projets concernant ses activités futures en tenant compte des avantages comparés pour la CEE/FAO, des ressources disponibles ou qui pourraient être obtenues, ainsi que des activités des autres organismes.

8. Il convient de se rappeler que plusieurs activités entièrement ou partiellement liées au thème spécial sont déjà menées sous les auspices de la CEE/FAO. Il s'agit notamment des suivantes :

- Examen général des échanges et de l'évolution du commerce dans la revue du marché (publication annuelle, débat du Comité);
- Examen des problèmes stratégiques dans les études sur les perspectives (ETTS V);
- Surveillance des marchés des produits forestiers certifiés (dans la revue annuelle et à la session annuelle du Comité);
- Examen des politiques forestières nationales aux sessions de la CEF.

9. Pour faciliter le travail des délégations, les parties pertinentes du rapport de la troisième session du Forum international sur les forêts sont annexées au présent document. Parmi les thèmes retenus par le Forum, le secrétariat considère que le Comité du bois et la CEF pourraient participer aux activités suivantes :

- Continuer à suivre l'évolution des marchés des produits forestiers certifiés;
- Poursuivre l'analyse du cycle de vie des atteintes à l'environnement touchant les produits forestiers et les produits de substitution;
- Voir s'ils peuvent contribuer à améliorer la transparence du marché (en plus du programme en cours de surveillance et d'information sur le marché);
- Aider à élaborer des stratégies aux fins de la gestion durable des forêts dans une perspective à long terme (dans le cadre des études prospectives).

10. D'une façon générale, il semble qu'il y ait trois possibilités :

- i) Poursuivre au niveau modeste actuel les activités de surveillance et d'analyses;
- ii) Organiser une grande réunion, par exemple en 2001 ou 2002;
- iii) Mener des activités mieux ciblées, soit par l'action d'une équipe de spécialistes, soit en organisant une réunion de portée plus limitée; dans ce dernier cas, le Comité devrait définir clairement son thème et sa portée.

11. Dans tous les cas, le secrétariat ferait le nécessaire pour que toutes les organisations intéressées - le Comité CEE pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, le Comité CEE des politiques de l'environnement, l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, le Forum international sur les forêts - et les organisations auxquelles appartiennent les trois orateurs, soient informées des projets et invitées à collaborer à leur exécution.

12. Il convient aussi de tenir compte de la disponibilité des ressources. Actuellement, la Section du bois utilise les siennes au maximum et ne pourrait pas se charger de tâches supplémentaires, du moins à court terme. Par conséquent, si le Comité souhaite entreprendre de nouvelles activités en matière de commerce et d'environnement il doit soit organiser les travaux de manière que l'essentiel de la tâche (par exemple l'organisation d'une grande réunion ou la réalisation d'une étude) soit assuré par les pays, avec le concours du secrétariat, soit dégager des ressources pour permettre au secrétariat de recruter du personnel à titre temporaire à cette fin. Une autre option pourrait consister à abandonner certaines tâches entreprises et à réaffecter les ressources ainsi libérées, mais dans la pratique cette solution pourrait se révéler assez difficile, du fait que les activités qui absorbent

une part notable des ressources du secrétariat (analyse des marchés, statistiques, évaluation des ressources forestières, études prospectives, ainsi que le service des réunions et des équipes) sont celles auxquelles le Comité a attribué un rang de priorité élevé dans le passé, et sont de toute façon étroitement liées entre elles.

13. Sur la base des considérations ci-dessus, le Comité est invité à voir quelles nouvelles activités il devrait éventuellement entreprendre en ce qui concerne les problèmes commerciaux et environnementaux dans le secteur des forêts et des produits forestiers.

Annexe

Extraits du rapport <sup>2</sup> de la troisième session du Forum international sur les forêts, tenue à Genève en mai 1999, concernant le commerce et l'environnement (les passages entre crochets n'ont pas encore fait l'objet d'un consensus)

**B. Questions laissées en suspens concernant le commerce et l'environnement (élément de programme II.b)**

**Conclusions**

1. Des politiques solidaires en matière de commerce et d'environnement peuvent contribuer à promouvoir de manière efficace la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Compte tenu du fait que ces politiques ont leurs objectifs propres, les décideurs, notamment les partenaires commerciaux, devraient contribuer à faire utiliser, pour le commerce de produits et services forestiers (bois et autres), des forêts exploitées de manière durable, et agir, dans le cadre de leurs politiques et activités, en veillant notamment à éviter des mesures qui risquent de nuire soit à ce commerce, soit à la gestion durable de tous les types de forêts. Il importe de tenir compte des besoins des pays en développement touchant leur développement économique et social et la protection de l'environnement, en particulier l'atténuation de la pauvreté.

2. Le commerce international de produits forestiers ligneux et non ligneux peut avoir sur la gestion durable des forêts des effets à la fois positifs et négatifs. La libéralisation du commerce ajoute de la valeur à cette ressource et offre la possibilité de promouvoir le développement économique, de contribuer à atténuer la pauvreté et de réduire la dégradation de l'environnement, à condition qu'elle soit assortie de politiques rationnelles sur les plans écologique et social. Toutefois, elle ne doit pas servir à compromettre des normes nationales en matière d'environnement et de santé qui sont conformes aux règles du commerce international. Les pays devraient étudier les effets positifs et négatifs de leur politique commerciale sur la gestion durable des forêts. Les Négociations d'Uruguay ont abouti à des réductions sensibles des tarifs douaniers sur les produits forestiers. Il convient d'accorder une attention particulière aux restrictions commerciales qui subsistent ou qui apparaissent et qui font obstacle à l'accès aux marchés, surtout pour les produits à valeur ajoutée. Les mesures commerciales visant à promouvoir la gestion durable des forêts ne devraient pas constituer un moyen d'opérer une discrimination arbitraire ou injustifiable, ni d'appliquer de façon déguisée des restrictions au commerce international.

3. Le Forum international sur les forêts a vu dans la certification volontaire de la gestion forestière et dans l'étiquetage des produits forestiers des outils potentiels pour promouvoir la gestion durable des forêts et différencier les produits et services forestiers sur le marché. Toutefois,

---

<sup>2</sup>Texte préliminaire non revu, extrait du site Web du Forum international sur les forêts.

une expérience plus pratique est nécessaire pour tirer des conclusions sur l'efficacité de ces systèmes. De plus, si ceux-ci sont mal conçus ou appliqués de manière peu transparente, il peut, dans certains cas, en résulter des obstacles injustifiés à l'accès aux marchés. En particulier, les entreprises et propriétaires forestiers petits et moyens, y compris ceux des pays en développement, peuvent juger la certification et l'étiquetage trop coûteux à appliquer. Dans ce contexte, le Forum a pris note du travail accompli par l'OMC en ce qui concerne les systèmes d'écoétiquetages volontaires. La prolifération des systèmes de certification et/ou d'étiquetage nécessite un travail de coopération plus poussé, conformément aux recommandations du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, en vue d'aboutir à leur comparabilité internationale et à l'examen de leur équivalence tout en tenant compte de la diversité des situations nationales et régionales.

4. Les produits et services forestiers et les éléments de substitution devraient être bien évalués par une internalisation de la totalité des coûts, laquelle influencerait sur leur compétitivité. À ce sujet les pays devraient entreprendre des analyses des incidences de leur évaluation sur la gestion des forêts et sur le développement économique. Ils devraient aussi mettre en oeuvre des stratégies d'internalisation de la totalité des coûts pour les produits et services forestiers et les éléments de substitution, compte tenu des coûts et avantages potentiels d'une amélioration de l'efficacité et de la durabilité du secteur forestier.

5. Quelques études disponibles réalisées sur l'analyse relative du cycle de vie complet des effets écologiques sur les produits forestiers et les produits de substitution donnent à penser que les premiers seraient préférables, mais il importe de pousser ces analyses plus loin.

6. Il est indispensable de rendre le marché plus transparent pour améliorer l'accès aux marchés des produits et services forestiers [, y compris les produits et services provenant des forêts exploitées de manière durable]. Le rôle du secteur privé est essentiel dans ce domaine, mais des mesures sont également requises de la part de l'ensemble des parties intéressées pour accroître la transparence du marché. En faisant mieux connaître aux producteurs et aux consommateurs les relations potentielles entre, d'une part, le commerce des produits et services forestiers et des produits de remplacement et, d'autre part, la gestion durable des forêts, on pourrait aider à effectuer des choix plus avisés sur les plans de l'offre et de la demande.

7. La nature et l'ampleur du commerce illégal de produits ligneux et non ligneux des forêts [, y compris de leurs ressources biologiques,] constituent un grave sujet de préoccupation en raison des dégâts qui en résultent pour les écosystèmes, des pertes de biodiversité, des pertes de recettes pour les pouvoirs publics, les propriétaires de forêts et les collectivités locales et/ou autochtones, et de la distorsion des marchés des produits et services forestiers. Les politiques nationales et la coopération internationale sont des moyens importants pour réduire ce commerce en vue de son élimination.

8. Les changements apparus il y a peu sur les marchés des produits forestiers, par exemple ceux entraînés par la récente crise financière, ont amené à s'interroger sur la capacité de continuer à mettre en oeuvre des mesures en faveur de la gestion durable des forêts, et, en même temps, accru la nécessité de ces mesures. Les effets à long terme d'événements imprévisibles de ce type sur les efforts déployés pour promouvoir la gestion durable des forêts doivent être examinés et suivis. Ils mettent en évidence la nécessité d'élaborer des stratégies correspondantes dans une perspective à long terme afin de réduire les inconvénients des fluctuations du marché à court terme.

9. Les pays en développement pauvres en forêts et les petits pays insulaires connaissent des problèmes particuliers en ce qui concerne le développement de leur secteur forestier pour couvrir leurs besoins propres de produits et services forestiers. Dans de nombreuses régions, ils dépendent d'autres pays à cet égard. Le commerce est indispensable pour répondre à ces besoins et les politiques économiques et commerciales internationales peuvent avoir des conséquences graves sur les efforts qu'ils font pour régénérer et étendre leurs forêts.

#### **Mesures proposées**

10. Le Forum international sur les forêts a souligné l'importance de mettre en oeuvre les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts en matière de commerce et d'environnement. En vue de favoriser leur concrétisation effective, le Forum :

a) A invité instamment les pays, y compris les partenaires commerciaux, à contribuer au commerce des produits, ligneux et autres, et des services tirés des forêts gérées de façon durable, et à appliquer les politiques et mesures arrêtées, mais en veillant à éviter celles qui risquent de nuire soit aux activités commerciales, soit à la gestion durable des forêts;

b) [A appuyé la poursuite des efforts entrepris par les pays et par l'Organisation mondiale du commerce en faveur de la libéralisation du commerce, en particulier en vue d'éliminer les restrictions qui subsistent et celles qui apparaissent, et qui freinent l'accès aux marchés, en particulier pour les produits forestiers à valeur ajoutée;]

c) [A invité instamment les pays, les organisations internationales [y compris l'OMC] et les autres parties intéressées à entreprendre de nouvelles activités de coopération touchant les systèmes de certification et/ou d'étiquetage volontaires, conformément aux recommandations du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, en vue de réaliser leur comparabilité internationale et d'examiner leur équivalence compte tenu de la diversité des situations nationales et régionales [et à faire en sorte que ces systèmes n'aboutissent pas à des obstacles injustifiés à l'accès aux marchés;]]

d) bis [[et à faire en sorte que ces systèmes n'aboutissent pas à des obstacles injustifiés à l'accès aux marchés.] A demandé instamment que, lorsque des systèmes de certification et/ou d'étiquetage volontaires sont mis au point et appliqués, ils le soient de manière à promouvoir la gestion durable des forêts et à éviter des obstacles injustifiés à l'accès aux marchés;]

e) A invité instamment les pays à entreprendre des analyses des incidences de l'internalisation de la totalité des coûts sur la gestion des forêts et le développement économique, et à appliquer des stratégies d'internalisation de ce type aux produits et services forestiers et aux produits de substitution;

f) A prié les pays, les organisations internationales et les autres parties intéressées d'entreprendre de nouvelles activités en matière d'analyses du cycle de vie complet des effets écologiques sur les produits forestiers et les produits de substitution;

g) A invité toutes les parties intéressées à prendre des mesures pour améliorer la transparence du marché, compte tenu du rôle du secteur privé, afin d'aider les producteurs et les consommateurs à choisir en connaissance de cause, sur les plans de l'offre et de la demande, les produits et services forestiers et les éléments de substitution;

h) A demandé aux pays d'envisager des mesures appropriées au niveau national et de promouvoir la coopération internationale afin de réduire le commerce illégal de produits forestiers ligneux et non ligneux [y compris les ressources biologiques] en vue de son élimination;

i) A demandé instamment aux pays d'élaborer des stratégies de gestion durable des forêts dans une perspective à long terme afin de permettre de réduire les inconvénients des fluctuations du marché à court terme, par exemple des crises financières régionales telles que celles survenues récemment;

j) A invité instamment les pays à reconnaître l'importance particulière que revêtent les importations de produits forestiers pour les pays pauvres en forêts et possédant des écosystèmes forestiers fragiles, ainsi que les petits pays insulaires en développement, pour les aider à satisfaire leurs besoins de produits et services forestiers afin de régénérer et d'étendre leurs forêts.

-----